

JMB/PA

N°2024-02

**OBJET**

**TOUR DE FRANCE 2024  
HOMMAGE A R. POULIDOR  
DEMANDE DE  
SUBVENTION - FAR 2024**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 14

Votes pour : 14  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la  
Mairie : le 25 janvier 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/01/2024

**PRÉSENTS** : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Nicolas HERQUE

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Jean-Henri MIR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jacques SALAT ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement et de création d'une sculpture à la mémoire de Raymond Poulidor au carrefour d'Espiaube.

Le coût prévisionnel des travaux est de 163 534,53 € HT soit 196 241,44 € TTC.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible au titre du FAR 2024

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire
- Sollicite du Département des Hautes-Pyrénées la subvention la plus élevée possible au titre du FAR 2024
- Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2024
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 24 janvier 2024



Le Maire,

André MIR